ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw

TVA BE0647601296 Avenue Eiffel, 8 http://www.inspectbelgium.be

Schaliënhoevedreef, 20 T 2800 Mechelen No Client: 00021522 Contact:

Adresse: Avenue du scheutbosch 43. TVA:

1080 Bruxelles Date d'emission: 2021-09-24

Ref.PV precedent.:



RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ : INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

GENERALITE

Mission: 18806

Client / Entreprise:

Type d'installation: Extension/Modification

Lieu d'inspection: (étage) - Avenue du scheutbosch 43,1080 Bruxelles

Référence: Livre I Chapitre 6.4.

Date d'inspection: 17/09/2021

Inspecteur: Antea IANNELLI Propriete de:

Pers.Cont.:

NRN: /

Type de locaux: Maison

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460

info@inspectbelgium.be

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le: 17/09/2046 ou dans un délai de: 299 mois

INSPECT

BELGIUM

Installateur: T.V.A.: tel.:

Date: 17/09/2021

schema unifilaire et schema de position ont ete signes pour approbation

Contact indirect: en ordre

Resistance de dispersion: 11.09 Ohm

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Delivere a: / Documents de référence:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Nature du courant: Alternatif

Numero FAN: Compteur: 3013558 Marque: Contigea Index I: 080751,1 Index II: /

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds) Tension de serv.: 3x230V I max. instal.: 40A

Prot. princ. branchement: aut. 3p.32A

Liaison comptage-coffre de repart. Type de cable: XVB Nombre de cond.: 3 Section: 6 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Schémas conformes et signés: OUI

Description Installation: voir les schemas en annexe

Installation executee conformement aux schemas: en ordre

Inventaire des influences externes present et signe: p.a

Protection contre les chocs electriques:

Différentiels essaie par bouton test: en ordre

Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA

Contrôle des boucles de défaut: en ordre

type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle: en ordre

Scellé par plombage: en ordre

Matériel et influences externes: en ordre Diff. supplem.: 4p 40A/30mA

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs: En ordre Adéquation entre le différentiel et la valeur de la resistance de dispersion de terre: En ordre

CONCLUSION

Electrode de terre:

Pas encore places: Nombre de tableaux: 2



L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Contact direct: en ordre Resist. d'isolement general: 19,96

Nombre de circuits terminaux: 7

Mohm Section: 16 mm²

Pour le Directeur Technique,

L'inspecteur.

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Dérogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N11 - Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..

N12 - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13 - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460 ORGANISME DE CONTROLE

http://www.inspectbelgium.be

Mission: 18806 Client / Entreprise: Françoise Mabiala INSPECT BELGIUM asbl/vzw TVA BE0647601296 Avenue Eiffel, 8

No Client: 00021522 Adresse : Avenue du scheutbosch 43.

1080 Bruxelles Ref.PV precedent.: TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460 info@inspectbelgium.be Schaliënhoevedreef, 20 T 2800 Mechelen

Contact: TVA:

Date d'emission: 2021-09-24

EXEMPLAIRE ORIGINAL



Num. rapport: 20210007636-V.1

CONSEILS

Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460 2 / 4



